



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Anne-Laure D'Alauzier a donné pouvoir à Romain Espinosa	
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Jean-Antoine ESPINOSA		
Délibération	26.03.17		
Objet :	Création des emplois saisonniers juillet/août 2025		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	4.2.1		

En prévision de la période estivale et afin d'assurer des tâches occasionnelles de courte durée pour renforcer les effectifs de certains services, il est nécessaire de délibérer pour la création d'emplois saisonniers.

Ces créations d'emplois saisonniers portent sur l'exercice de missions allant de la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025 auprès du service cadre de vie et espaces verts, à raison de 2 emplois en juillet puis 2 emplois en août. Ces agents contractuels relevant de la catégorie C effectueront leurs missions à temps complet, à raison de 35 heures par semaine.

Vu l'article L332-23 du Code général de la fonction publique.  
Considérant le besoin en personnel saisonnier des services municipaux.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver la création de deux emplois saisonniers pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet, puis 2 emplois pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2025.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Dossier adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme  
Caderousse le 28 mars 2025  
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL  
Le secrétaire de séance, Jean-Antoine ESPINOSA